



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
dénommée  
Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME)

# AVIS

## DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

### MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2 DU PLUiHD

Le public est informé de la prescription, par arrêté n°22-10 du 27 avril 2022 du Président de l'AME, d'une procédure de modification simplifiée n°2 **du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD)**.

Le siège de cette procédure est fixé au Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME (situé au 1er étage du Centre commercial de la Chaussée, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis). Toute information peut être demandées auprès du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités.

La mise à disposition du public se déroulera dans les locaux du Pôle Urbanisme Habitat Mobilité (Centre commercial de la Chaussée - 1<sup>er</sup> étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), ainsi que dans chacune des 15 Mairies du territoire de l'AME pendant une durée de 31 jours consécutifs s'échelonnant du :

**LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 (9H) AU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022 (17H).**

Le dossier mis à la disposition du public est constitué :

- De l'arrêté n°22-10 du 27 avril 2022 du Président, prescrivant la procédure ;
- De la délibération n°22-164 du Conseil communautaire du 17 mai 2022, définissant les modalités de cette mise à disposition du public ;
- De la notice descriptive de la modification simplifiée n°2 ;
- Des avis des Personnes publiques associées : avis transmis et compte-rendu de la réunion de présentation de la procédure du 13 juillet 2022.

Le public pourra consulter le dossier :

- En version papier, au Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME, ainsi que dans chacune des 15 Mairies du territoire de l'AME, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- En version numérique sur le site internet [www.agglo-montargoise.fr](http://www.agglo-montargoise.fr).

Toute observation du public pourra être transmise à l'AME :

- soit sur un registre dédié, joint à chaque dossier mis à disposition (dans les locaux du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités et dans chaque Mairie) aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- soit par courrier à l'attention du Président de l'AME, à l'adresse suivante : Agglomération Montargoise Et rives du loing, Pôle Urbanisme Habitat et Mobilités, 1, rue du Faubourg de la Chaussée – CS10317 – 45125 MONTARGIS Cedex) ;
- soit par mail à l'adresse suivante : [contact@agglo-montargoise.fr](mailto:contact@agglo-montargoise.fr) (en précisant dans l'objet : PLUiHD – Modification simplifiée n°2).

A l'issue de cette mise à disposition du public, le Conseil communautaire en tirera le bilan et délibèrera sur le projet de modification simplifiée n°2. Le bilan de cette mise à disposition sera consultable pendant une durée de 1 an sur le site internet à l'adresse suivante : [www.agglo-montargoise.fr](http://www.agglo-montargoise.fr).